

Professeur d'instrument - Vents (saxophone ou trompette ou trombone) Jazz Temps complet - 16h H/F

Professeur territorial d'enseignement artistique

Organisme émetteur : VERSAILLES GRAND PARC

Référence : 2026-VGP-421

Localisation du poste : Versailles (78000)

Direction concernée

CULTURE ET TOURISME

Service concerné

CRR VERSAILLES GRAND PARC

Catégorie du poste

A

Poste ouvert aux

Contractuels et Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Les missions s'exercent sous la responsabilité administrative et pédagogique de la direction de l'établissement, en référence au Schéma national d'orientation pédagogique, dans le cadre du projet d'établissement, du projet d'enseignement artistique intercommunal et dans le respect du règlement intérieur.

Missions principales :

- Assurer l'enseignement, au bénéfice des élèves affectés par la direction, en relation avec les enseignants PEA et AEAP du département :
 - d'une discipline instrumentale jazz
 - d'ateliers collectifs ou du Big Band
- Assurer au moins un enseignement des disciplines théoriques : arrangement, composition, histoire du jazz...
- S'impliquer dans la transmission de répertoires divers en inscrivant son activité dans un projet collectif d'établissement et d'enseignement
- Favoriser la dynamique de groupe au sein du département et, en lien avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, encourager les élèves aux pratiques d'ensemble
- Prendre part à l'organisation des études et au suivi des élèves ainsi qu'à leur évaluation et à leur orientation
- Contribuer au rayonnement de l'établissement et de l'offre intercommunale au travers des actions menées avec les élèves et/ou au titre de son activité artistique professionnelle

Missions ponctuelles :

- Assurer la conduite de projets pédagogiques et culturels à dimension collective
- Conduire des ateliers collectifs de sensibilisation ou d'apprentissage en lien avec des partenaires du secteur éducatif ou socio-culturel
- Prendre part à l'ensemble des missions artistiques et pédagogiques de l'établissement (encadrement des élèves lors des concerts et spectacles, évaluations et auditions, participation aux réunions et groupes de travail et aux actions de formation organisés par la direction...)
- S'impliquer dans une réflexion pédagogique relative à l'enseignement de la discipline et des aux parcours d'études proposés par la collectivité
- Assurer une veille artistique et la mise à niveau de sa pratique

Appartenance à un ou des groupes de travail :

- Département pédagogique « jazz »
- Groupes de travail pour les examens
- Groupes de travail avec les autres professeurs selon les projets de l'établissement et/ou de Versailles Grand Parc, collectivité employeur
- Éventuellement, participation au conseil pédagogique, au conseil d'établissement, à la commission de saison artistique intercommunale et/ou à toute autre instance de concertation mise en place par l'établissement en relation avec ses partenaires.

Votre profil

Formation

Formation :

- Formation artistique supérieure
- Certificat d'aptitude pour l'enseignement de la discipline
- Titulaire du grade de PEA ou inscription sur liste d'aptitude
- Vie artistique professionnelle dans le domaine concerné
- Artiste de renommée internationale et nationale

Expérience :

Expérience dans un poste similaire appréciée

Savoir-faire :

- Capacité à instaurer et développer une relation pédagogique (en individuel et en collectif)
- Capacité à innover dans sa pédagogie
- Capacité à favoriser le parcours personnalisé des élèves
- Capacité à s'inscrire dans une dynamique générale d'établissement (champs pédagogique, artistique et administratifs)

Savoir être :

- Engagement et intelligence dans la relation pédagogique
- Capacité à travailler en équipe dans des projets partagés
- Sens du service public
- Disponibilité

Conditions d'emploi

Contrainte(s) liée(s) au poste

Cycle de travail :

- 16h d'enseignement hebdomadaire (fractionnable en deux postes)
- Selon planning des cours, des réunions et des manifestations publiques.

Avantages :

- Participation de l'agglomération à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)

Clôture des candidatures : le 12 mars 2026